

## Résumé du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) SIN LE NOBLE– volet routier

Cette trame de résumé de PPBE s'aligne sur les nouvelles modalités de rapportage mises en place par la Décision d'exécution (UE) 2021/1967 de la Commission du 11 novembre 2021 établissant un référentiel de données obligatoire et un mécanisme d'échange d'informations numériques obligatoire, dans le cadre de la quatrième échéance de la directive.

### Encadré de présentation :

Collectivité gestionnaire ayant élaboré le PPBE : Ville de Sin Le Noble

Tronçons routiers couverts par le PPBE : Rue Carnot

<b>Nature de la donnée requise</b>	<b>Donnée renseignée par la collectivité gestionnaire</b>
Date de l'adoption du PPBE	8 juillet 2024
Date du début de la consultation du public	6 mai 2024
Date de fin de la consultation du public	6 juillet 2024
Réception de commentaires lors de la consultation du public	Non
Prise en compte de commentaire(s) reçu(s) lors de la consultation du public	Sans objet
Révision du PPBE à l'issue de la consultation du public	Non
Description de la révision du PPBE et de la prise en compte des commentaires après la consultation du public	Sans objet
Présence de mesures visant à protéger les zones calmes au sein du PPBE	Oui  Si oui, préciser : <ul style="list-style-type: none"><li>- Le type de zone calme : espaces verts, jardin public</li><li>- Les mesures visant à protéger les zones calmes des sources de bruit et de l'exposition au bruit : une campagne de sensibilisation des citoyens et des utilisateurs de la zone de tranquillité sera mise en œuvre.</li></ul>

<b>Nature de la donnée requise</b>	<b>Donnée renseignée par la collectivité gestionnaire</b>
------------------------------------	---

Nombre de personnes exposées à un niveau égal ou supérieur à 55 dB Lden dans la zone couverte par le PPBE (max. 20 caractères)	<b>Exposition aux routes de Sin Le Noble &gt; 3 millions véh/an</b>			
	<b>Lden dB(A)</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Nombre d'établissements de santé</b>	<b>Nombre d'établissements d'enseignement</b>
	55 à 60			
	60 à 65			
	65 à 70	90	0	1
	>75			
	Total >55			
Nombre de personnes exposées à un niveau égal ou supérieur à 50 dB Lnight dans la zone couverte par le PPBE (max. 20 caractères)	<b>Exposition aux routes de Sin Le Noble &gt; 3 millions véh/an</b>			
	<b>Ln dB(A)</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Nombre d'établissements de santé</b>	<b>Nombre d'établissements d'enseignement</b>
	50 à 55			
	55 à 60			
	60 à 65	90	0	1
	>70			
	Total >50			
Description des problèmes identifiés et des situations à améliorer lors de la mise en œuvre du PPBE	Vitesses excessives.			

Nature de la donnée requise	Donnée renseignée par la collectivité gestionnaire
Description des mesures de réduction du bruit <u>déjà en place</u> au moment de l'adoption du PPBE	Sans objet
Actions que les autorités compétentes ont l'intention de <u>prendre au cours des cinq prochaines années</u> pour réduire les nuisances sonores dans la zone couverte par le PPBE.	Une ou plusieurs options à surligner : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revêtement des routes</li> <li>- Pneumatiques silencieux</li> <li>- Moteurs silencieux</li> <li>- Pot d'échappement</li> <li>- Renouvellement des transports publics vers une flotte silencieuse</li> <li>- Restriction de circulation des véhicules lourds</li> <li>- Restriction de circulation des véhicules légers</li> <li>- Réduction des vitesses de circulation</li> <li>- Signalisation routière</li> <li>- Ronds-points et carrefours</li> <li>- Modération de la circulation</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désignation de zones à circulation routière réduite</li> <li>- Augmentation et/ou amélioration des infrastructures de transport public</li> <li>- Augmentation des voies cyclables et piétonnes</li> <li>- Mobilité intelligente</li> <li>- Modification et/ou réduction des voies de circulation</li> <li>- Interdiction et déviation des routes pour les véhicules lourds</li> <li>- Interdiction et déviation des routes pour les véhicules légers</li> <li>- Gestion du stationnement</li> <li>- Péages urbains</li> <li>- Mise en place et/ou entretien de murs anti-bruit</li> <li>- Mise en place et/ou entretien de murs anti-bruit végétalisés</li> <li>- Isolation des fenêtres</li> <li>- Autre type d'isolation</li> <li>- <b>Planification et réglementation (Plan Local d'Urbanisme et/ou Plan Mobilités)</b></li> <li>- Zones de bruit critique</li> <li>- Zones tampons</li> <li>- <b>Accessibilité aux zones calmes</b></li> <li>- Accessibilité aux espaces verts</li> <li>- Amélioration du paysage sonore</li> <li>- Mise en place d'un contournement et/ou d'un pont</li> <li>- Mise en place d'un tunnel</li> <li>- Fermeture de voie routière</li> <li>- Communication sur la pollution sonore</li> <li>- Gestion des plaintes liées aux nuisances sonores</li> <li>- Promotion de la mobilité douce</li> <li>- Promotion des transports publics</li> <li>- Promotion du covoiturage</li> <li>- Sensibilisation et/ ou éducation à la lutte contre la pollution sonore</li> </ul>
<p>Explication des avantages attendus de la mise en œuvre des actions que les autorités compétentes ont l'intention de prendre au cours des cinq prochaines années pour réduire les nuisances sonores</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- reconnaissance de la rue Carnot comme voie bruyante dans le PLU → meilleure prise en compte de l'isolation chez les riverains</li> <li>- instauration d'une zone 30 → ralentir les véhicules</li> <li>- renforcer les contrôles de la police municipale → ralentir les véhicules</li> <li>- développer et protéger les zones calmes → permettre aux usagers de bénéficier de ses zones à proximité</li> </ul>

Nature de la donnée requise	Donnée renseignée par la collectivité gestionnaire
Description de la méthodologie utilisée pour estimer le nombre de	Recensement des riverains.

personnes bénéficiaires d'une réduction du bruit	
Estimation du nombre de personnes bénéficiaires d'une réduction du bruit dans la zone couverte par le PPBE (max. 20 caractères)	Il est estimé que les actions inscrites dans le présent PPBE pourraient conduire à une diminution de 200 personnes exposées au bruit.